



## **Comité de l'agriculture et des affaires rurales**

### **SUITE À DONNER 26**

**Le jeudi 1 novembre 2012, à 9 h 30**

**Salle Champlain**

---

- Nota :1.** Veuillez noter que toute présentation écrite ou orale (accompagnée de votre nom, mais sans vos coordonnées) sera versée aux dossiers publics et sera mise à la disposition du Conseil municipal et de la population. Le soulignement indique qu'il s'agit d'une nouvelle recommandation ou d'une recommandation modifiée approuvée par le Comité.
- 2.** Les rapports nécessitant un examen par le Conseil municipal seraient normalement présentés au Conseil le 14 novembre 2012 dans le rapport 24 du Comité de l'agriculture et des affaires rurales.

#### RATIFICATION DU PROCÈS-VERBAL

Le procès-verbal n° 25 de la réunion du Comité de l'agriculture et des affaires rurales du 4 octobre 2012 a été confirmé.

CONFIRMÉ



- 2. de ne mettre en œuvre les modifications au Règlement de zonage que lorsque le rapport de la délégation de pouvoirs sur le plan de lotissement provisoire sera approuvé.**

ADOPTÉE, telle que modifiée

3. ZONAGE - 5699, 5700 ET 5710, RUE LONGSHADOW  
ACS2012-PAI-PGM-0081 OSGOODE (21)

**Que le Comité de l'agriculture et des affaires rurales recommande au Conseil :**

- 1. d'approuver une modification au Règlement de zonage 2008-250 afin de changer le zonage du 5699, rue Longshadow, illustré comme le secteur A dans le document 1, en modifiant l'exception actuelle [436r], comme le précise le document 2; et**
- 2. d'approuver une modification au Règlement de zonage 2008-250 afin de changer le zonage du 5700 et du 5710, rue Longshadow, illustré comme le secteur B dans le document 1, en modifiant l'exception actuelle [437r], comme le précise le document 2.**
- 3. approuve que le studio de danse actuel soit ajouté à la liste des utilisations permises et que sa superficie soit limitée à 5 000 pi<sup>2</sup>;**
- 4. approuve qu'aucun autre avis ne soit donné, conformément au paragraphe 34(17) de la Loi sur l'aménagement du territoire.**

ADOPTÉE, telle que modifiée

4. ZONAGE - 3281, CHEMIN DUNROBIN  
ACS2012-PAI-PGM-0236 WEST CARLETON-MARCH (5)

**Que le Comité de l'agriculture et des affaires rurales recommande au Conseil d'approuver une modification au Règlement de zonage 2008-250 afin de faire passer le zonage 3281, chemin Dunrobin de « Zone agricole, sous-zone 3 » (AG3) à « Zone agricole, sous-zone 7 » (AG7), comme le montre le document 1.**

ADOPTÉ

- 
5. ZONAGE - 2374, PROMENADE DONALD B. MUNRO  
ACS2012-PAI-PGM-0237 WEST CARLETON - MARCH (5)
- 

**Que le Comité de l'agriculture et des affaires rurales recommande au Conseil d'approuver une modification au Règlement de zonage 2008-250 afin de faire passer le zonage 2374, promenade Donald B. Munro de AG2 (Zone agricole, sous-zone 2) à AG6 (Zone agricole, sous-zone 6), comme le montre le document 1.**

ADOPTÉ

6. MODIFICATION AU PLAN OFFICIEL - 471, PLACE SANGEET  
ACS2012-PAI-PGM-0233 RIDEAU-GOULBOURN (21)
- 

**Que le Comité de l'agriculture et des affaires rurales recommande au Conseil d'approuver une modification au Plan officiel visant à dispenser la propriété située au 471, place Sangeet des politiques 8 d) et 15 (anciennement 7 d) et 14) de la section 3.7.2 – Secteur rural général afin de permettre la présence d'un lotissement à moins d'un kilomètre des limites du village.**

ADOPTÉE, telle que modifiée

7. RÉVISION DU RÈGLEMENT SUR LES ENCEINTES DE PISCINES, 2001-259  
ACS2012-PAI-PGM-0114 CITY WIDE
- 

**Que le Comité de l'agriculture et des affaires rurales recommande ce qui suit au Conseil :**

- 1. Abroger le Règlement 2001-259 de la Ville d'Ottawa en matière d'enceintes de piscines extérieures privées, et le remplacer par un nouveau règlement, essentiellement dans la forme du document 1; et**
- 2. Charger le personnel de soumettre en janvier 2013 un rapport faisant état du calendrier et des besoins en ressources sur une proposition de plan de campagne et de sensibilisation du public sur la sécurité en matière de piscines et sur les exigences relatives au Règlement sur les enceintes de piscines.**

- 3. Que l'examen de ce rapport par le Conseil soit reporté jusqu'à ce que l'enquête du coroner sur la noyade du petit Jérémie Audette soit terminée et que ses conclusions et recommandations soient présentées.**

ADOPTÉE, telle que modifiée

**OPÉRATIONS MUNICIPALES  
SERVICES ENVIRONNEMENTAUX**

8. INSTALLATIONS MUNICIPALES DE DRAINAGE DAVID ADAMS –  
RAPPORT D'ÉTAPE DES TRAVAUX DE L'ACCORD DU TRIBUNAL DE  
RÉVISION ET DE LA COMMISSION D'AGRICULTURE, DE  
L'ALIMENTATION ET DES AFFAIRES RURALES  
ACS2012-COS-ESD-0027 RIDEAU-GOULBOURN (21)

**Que le Comité de l'agriculture et des affaires rurales prenne connaissance de ce rapport.**

REÇU

**ARTICLES DES CONSEILLERS  
CONSEILLER EL-CHANTIRY**

9. PERMIS D'OCCUPATION AUPRES L'ADMINISTRATION PORTUAIRE DE  
MOHR'S LANDING / PORT DE QUYON  
ACS2012-CMR-ARA-0006 WEST CARLETON - MARCH (5)

**Que le Comité de l'agriculture et des questions rurales recommande au Conseil d'approuver la passation d'un accord concernant un permis d'occupation non exclusif auprès l'administration portuaire de Mohr's Landing / port de Quyon, sous une forme générale, comme il est décrit dans le présent rapport.**

ADOPTÉ

10. PARCS SOLAIRES AU SOL  
ACS2012- CMR-ARA-0009
- 

**ATTENDU QUE l'Office de l'électricité de l'Ontario a créé un processus selon lequel les demandeurs cherchent à obtenir l'aide de leur conseil**

**municipal pour la création d'installations de production d'énergie solaire dans le cadre du programme de tarifs de rachat garantis (TRG);**

**ATTENDU QUE le Conseil a donné des directives pour l'installation de panneaux solaires sur le toit;**

**ET ATTENDU QUE l'installation d'un parc solaire au sol a été proposée au 5665, chemin Frank Kenny;**

**IL EST RÉSOLU QUE l'on demande au personnel d'examiner la proposition d'installation d'un parc solaire au sol au 5665, chemin Frank Kenny et qu'il présente un rapport le plus tôt possible au Comité et au Conseil, accompagné d'une recommandation dans le sens de l'approbation ou du rejet de cette proposition par la Ville.**

**IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le Comité de l'agriculture et des affaires rurales recommande au Conseil que l'on demande au personnel de créer une politique précisant le processus d'approbation du Conseil pour les propositions d'installation d'un parc solaire au sol.**

**ADOPTÉ**